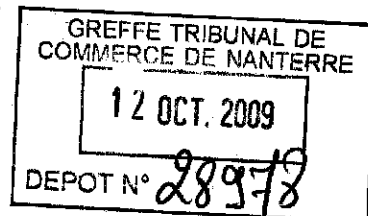


A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre

**REQUÊTE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**



LA REQUERANTE:

La société **DELOITTE**, Société Anonyme au capital de 18 843 500 euros, dont le siège social est au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n° 434 209 797, représentée par Monsieur Jean-Paul PICARD, en sa qualité de Directeur général.

20015184

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIVIT.

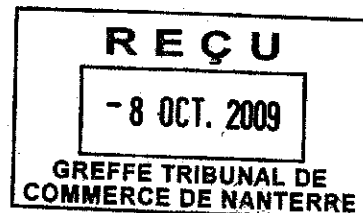
La société **DELOITTE FINANCE TS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n° 491 252 706, dont le siège social est au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, est une société qui a pour activité en France la fourniture de missions d'analyse comptable et financière, l'assistance en matière de litiges financier ou de fraudes et toutes prestations de services dans un contexte d'entreprises en difficulté. Son capital est composé de 40 000 actions (les « **Actions DELOITTE FINANCE TS** »).

Deloitte Touche Tohmatsu est un réseau international, spécialisé dans le commissariat aux comptes, l'audit, l'expertise comptable et le conseil.

Le groupe Deloitte a souhaité acquérir la participation des minoritaires (49 %) au capital de Deloitte Finance TS.

Il est prévu notamment que cette acquisition se réalise par

- l'apport d'Actions Deloitte Finance TS, à Deloitte et SFIEN.
- la cession par les Apporteurs à Deloitte Finance du solde de leurs Actions Deloitte Finance TS,



M

Dans cette perspective, les actionnaires de Deloitte Finance TS dont la liste figure ci-dessous et la requérante ont établi les principales modalités de l'apport de leurs Actions Deloitte Finance TS, représentant 6,58 % du capital de Deloitte Finance TS. L'apport des Actions Deloitte Finance TS serait rémunéré, sous réserve de l'approbation dudit apport par les actionnaires de Deloitte, par l'émission d'actions nouvelles de Deloitte.

L'assemblée générale du Bénéficiaire destinée à rémunérer les apports objet de la présente requête se réunira courant novembre 2009.

Les caractéristiques principales des personnes concernées par cette opération sont les suivantes

1. Les Apporteurs

- 1.1 **Monsieur Sami RAHAL**, demeurant 16 avenue du Général Mangin – 75016 PARIS.
- 1.2 **Monsieur Vincent BATLLE**, demeurant 100 boulevard Pereire – 75017 PARIS.
- 1.3 **Monsieur Cyril STIVALA**, demeurant 11 rue Sédillot – 75007 PARIS.
- 1.4 **Monsieur Leonardo CLAVIJO PENARANDA**, demeurant 7 villa du Parc 92500 RUEIL MALMAISON.

2. DELOITTE (Bénéficiaire)

Identité

- Société Anonyme au capital de 18 843 500 € composé de 37 687 actions de 500 € de valeur au pair chacune.
- Siège social 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
- Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 434 209 797.



Ayant pour activité

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, holding du groupe Deloitte.

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Amadou RAIMI.

Commissaires aux Comptes titulaires

1/ Monsieur Jean-Pierre LE BRIS
4 rue Mugnier - 78600 MAISONS LAFFITTE.

2/ Commissariat Audit Contrôle
RCS 389 630 559
168 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Commissaires aux Comptes suppléants

1/ Monsieur Jean CORNET
105 rue de Paris - 54440 HERSERANGE.

2/ Monsieur Albert ABEHSSERA
75 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS.

3. DELOITTE FINANCE TS (Société dont les droits sociaux font l'objet des apports)

Identité

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 € composé de 40 000 actions de 1 € de valeur au pair chacune.

- Siège social 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 491 252 706.

Ayant pour activité .

Société de conseil en analyse comptable et financière, assistance en matière de litiges financier ou de fraudes et toutes prestations de services dans un contexte d'entreprises en difficulté.

Président

Monsieur Dominique EVRARD.



Commissaire au Comptes titulaire

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS
4 rue Mugnier - 78600 MAISONS LAFFITTE.

Commissaire au Compte suppléant

Monsieur Albert ABEHSSERA
75 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS.

**C'EST POURQUOI L'EXPOSANTE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE
MONSIEUR LE PRESIDENT**

De bien vouloir désigner, conformément aux dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R225-136 du Code de Commerce, un Commissaire aux apports chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur de l'apport en nature effectué par les Apporteurs au profit de la société Deloitte et d'établir le rapport mentionné auxdits articles.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

le 5 octobre 2009.



DELOITTE
Monsieur Jean-Paul PICARD

ORDONNANCE
2009O01893

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

Monsieur Pascal Housseau
47 rue de la Vie
75008 Paris

en qualité de



Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers



Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce



Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 8/10/2009
J.B. DRUMMEN

